

Demande d'adhésion à l'ARECA d'Aquitaine

Bulletin à retourner complété* par télécopie à l'Ordre au 05.56.79.79.01

***Cocher la case correspondante, écrire lisiblement en majuscules.**

Demande d'adhésion en qualité de membre associé

Pour être membre associé de l'ARECA d'AQUITAINE, tout candidat à l'adhésion doit remplir les conditions suivantes :

1. Etre une personne physique ;
2. Etre inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables du Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables d'Aquitaine et répondre notamment aux conditions énoncées à l'article 3 de l'Ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 ;
3. Verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par le conseil d'administration ;

Demande d'adhésion en qualité de membre actif :

Pour être membre actif de l'ARECA d'AQUITAINE, tout candidat à l'adhésion doit remplir les conditions suivantes :

1. Répondre aux conditions d'adhésion en qualité de membre associé ;
2. Souscrire au minimum à deux des critères suivants :
 - Traiter un nombre de dossiers agricoles jugé suffisant ou significatif par le Comité ;
 - Avoir rédigé un mémoire agricole ;
 - Etre titulaire du Diplôme Universitaire de l'Entreprise Agricole de l'Université de Rennes 1 ou d'un diplôme de troisième cycle agricole ou rural équivalent ;
 - Etre membre de l'U.N.E.C.A. ;
 - Justifier de formations suivies sur les secteurs de l'agriculture (qui nécessitent l'intervention d'un professionnel) en nombre suffisant et s'engager à suivre annuellement un minimum de deux journées de formation spécifique aux secteurs agricole ou rural ;
3. Et en outre répondre à l'une des conditions suivantes :
 - Pouvoir justifier d'une expérience professionnelle suffisante dans les secteurs agricole et rural, au cours des dix années précédant la candidature (rédaction d'articles de presse, mémoire d'expertise comptable à thème agricole ou rural, participation à la rédaction d'ouvrage agricole, animation de séminaire de formation agricole ou rural, fonctions ordinaires ou syndicales dans le secteur agricole ou rural, nombre de dossiers agricoles ou ruraux traités, copies d'attestations de centres de gestion agréés agricoles, etc.) ;
 - Etre titulaire d'un diplôme de troisième cycle universitaire « agricole ou rural » ;
 - Pouvoir justifier d'une formation préalable comprenant la participation à cinq séminaires agréés par le Comité d'agrément (séminaires UNECA par exemple).

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Fax : Portable :

E-mail : Site Internet :

- Année d'inscription au Tableau de l'Ordre aquitain :
- Nombre de dossiers agricoles traités en 2010 :
- Rédaction d'un mémoire agricole : Non : Oui (Titre :)
- Diplôme de troisième cycle agricole ou rural obtenu : Année :
- Adhérent à l'UNECA : Oui Non
- Formations suivies sur les secteurs de l'agriculture :
- Expérience dans le secteur agricole :

Rédaction d'articles de presse	Animation de séminaire de formation agricole ou rural
Fonctions ordinaires ou syndicales dans le secteur agricole ou rural	Participation à la rédaction d'ouvrage agricole
	Autre (préciser) :

- Formation initiale comprenant la participation à cinq séminaires à thématique agricole ou rurale :
.....
.....

Je m'engage à suivre annuellement au moins deux journées de formation spécifique aux secteurs agricole ou rural

Date, cachet et signature.